

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 Juin

TROP DE BRUIT ! TROP DE SCANDALES !

Eh oui ! trop de bruit, trop de scandales. Nous ne laissons pas s'écouler une semaine sans jeter en pâture à la curiosité publique un scandale ou quelque incident plus ou moins regrettable qui, se répercutant de journal en journal, va jusque dans les ha-maux les plus reculés du territoire de la République, remplir de tristesse les bons citoyens qui songent au bon renom de la patrie française et à son avenir.

La patrie, hélas !... On croirait, vraiment, en voyant ce qui se passe, que sa grande et glorieuse image s'efface de l'esprit de certains d'entre nous. Car il n'est pas contestable que tous ces incidents soulevés sans motifs plausibles, sont avant tout des affaires personnelles ou le résultat de parti à parti.

Quant à la patrie, on n'y songe guère. On se sert de son nom pour satisfaire de mesquines rancunes.

Tous les citoyens, heureusement, n'ont pas le sens dévoyé comme les politiciens qui suscitent ainsi, hors de propos, des débats irritants ou stériles ; aussi savent-ils faire la part des choses, et faire retomber les responsabilités sur qui de droit.

Néanmoins, on ne saurait s'empêcher d'éprouver un profond sentiment de tristesse lorsque l'on voit la facilité avec laquelle tous ces bruits sont colportés et accrédités dans le public, qui les commente, les discute, et prend parti pour ou contre.

Eh bien ! cela révèle un état d'âme général inquiétant ; cela prouve que nous perdons notre sang-froid et que nous sommes un peuple quelque peu déséquilibré.

Que signifie tout ce tapage à propos de l'invention Turpin ? On croirait vraiment, quand on lit les dissertations des journaux sur cette affaire, que le chimiste Turpin,

avec sa machine, tient en ses mains, les destinées de la France. Notez que demain peut-être, l'opinion publique changera d'avis sur la susdite invention.

Et nous avons la prétention d'être un peuple sérieux ! Un peu plus de calme et de sang-froid ne seraient pas, ce nous semble, hors de saison.

Les nations ne vivent et ne prospèrent que par leur travail. Voilà une vérité que nous ferions bien de ne pas oublier. Et pour travailler, elles ont besoin de la paix et de la stabilité.

Or, il est certain que nous vivons en des temps agités, et sous une menace continue de guerre. Cette situation instable et pleine d'appréhensions et d'incertitude n'a pas peu contribué à jeter dans les esprits une sorte de désarroi, qui se traduit par une nervosité excessive et un manque d'équilibre, qui nous poussent aux exagérations et nous font passer d'un extrême à l'autre, avec une légèreté telle qu'on la prendrait presque pour de l'inconscience.

Cet état d'âme, on le trouve jusque dans le monde politique, parmi nos législateurs, où le sens pratique, la froide raison, le patriotisme et le désintéressement devraient être la règle générale, car ces qualités sont indispensables à ceux qui sont chargés de la mission aussi délicate que difficile de diriger les affaires de l'Etat.

Nous ne voulons pas médire de la Chambre actuelle, mais à en juger par ses actes, on peut dire, que dans bien des circonstances, elle a été au-dessous de sa tâche.

Trop souvent elle a donné le spectacle désolant d'un manque de direction et de sens politique qui lui a fait commettre des fautes qu'elle aurait pu éviter, si elle avait eu le sentiment des nécessités de l'heure présente.

L'individualisme et l'esprit de parti la dominant ; elle ne sait pas, lorsque les circonstances l'exigent, s'élever au-dessus des considérations inspirées par l'égoïsme et envisager les questions par le côté large, par le côté qui touche aux intérêts généraux,

aux grands intérêts de la nation ; elle ressemble trop — qu'on nous passe le mot — à une coterie.

Voilà pourquoi l'on voit se produire dans son sein tant d'agitations stériles, tant de petits scandales, et tant de discussions oiseuses dont le résultat le plus net est d'écœurer le pays et de faire perdre un temps qui pourrait être employé plus utilement qu'à porter à la tribune des potins ridicules, qui n'intéressent aucunement la nation.

De temps à autre, on parle bien — il est vrai — d'ouvrir ce que l'on appelle l'ère des réformes, mais ces belles résolutions ne tardent pas à s'évanouir et les choses continuent à aller comme par le passé, c'est-à-dire que les abus s'éternisent.

Cet état de choses ne saurait continuer longtemps encore, car il est préjudiciable aux intérêts de la France.

Il faut en finir avec cette manière de faire : Trop de bruit ! trop de scandales !

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 Juin

La question du Congo

M. Terrier dépose le rapport sur le crédit de 1,800,000 fr., réclamé par M. Delcassé pour augmenter nos forces militaires dans l'Oubanghi.

Le rapport conclut à l'adoption du crédit et, en le votant, dit l'orateur, la Chambre donnera une nouvelle preuve de son patriotisme.

Le projet de crédit est adopté par 438 voix contre 27.

Reprise de la loi sur les mineurs

On reprend la discussion du projet relatif aux caisses de retraite des mineurs.

Les articles 3 à 5 sont adoptés.

Sur l'article 6, M. Souhet présente un amendement tendant à fixer à 1 0/0 au lieu de 2 0/0 le prélèvement sur le salaire de chaque ouvrier ou employé.

Cet amendement, combattu par la commission et le gouvernement, est rejeté.

M. Sibille demande que la caisse de secours soit alimentée non seulement par la subvention de l'Etat, mais aussi par la subvention des départements et des communes.

que nous, car c'est la première fois que nous y pénétrons.

— A vos ordres, messieurs, répondit Jérôme.

Puis, selon la coutume des gardiens de monuments célèbres :

— Le hall ! annonça-t-il en frappant en même temps un coup de crosse sur les dalles sonores.

Ces messieurs s'empressèrent alors d'examiner le lieu où ils se trouvaient.

C'était en effet le hall, enceinte destinée à recevoir le public.

De plein-pied et tout autour, c'est-à-dire sur trois côtés, le quatrième servant d'entrée, s'étendaient les bureaux affectés spécialement au service courant.

Les autres étaient installés dans une galerie supérieure.

Les visiteurs ne purent retenir une exclamation de surprise admirative à la vue de la richesse architecturale du lieu et surtout de son splendide non moins qu'étrange agencement.

D'après certaines instructions que Pierre avait reçues et par lesquelles on lui avait recommandé de faire quelque chose qui se rapprochât du genre monumental religieux, il avait cru devoir imiter dans les lignes générales seulement, bien entendu, le style des anciennes églises romanes construites par les premiers chrétiens aux deuxième et troisième siècles de notre ère.

C'est ce qui, entre autres, avait fait primer son plan sur ceux de ses concurrents.

Aussi se serait-on bien plutôt cru dans un temple que dans un établissement financier, et ma-

Cet amendement, combattu par M. Barthou, est repoussé.

Les articles 6 à 31 et dernier sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté par 494 voix contre 2.

Jeanne d'Arc au Sénat

Que va faire la bonne Lorraine, que va faire cette belle et douce figure dans nos enceintes parlementaires ?

Elle ne peut, en passant dans cette atmosphère surchargée de passions politiques, que perdre de sa pureté et de son éclat.

C'est le zèle d'un apôtre infatigable de sa gloire, M. Joseph Fabre, qui a amené Jeanne d'Arc au grand jour de la discussion publique. Combien plus charmant était le demi-jour un peu mystérieux de sa légende, et combien dans chaque chapelle que tout bon Français lui avait érigée dans son cœur, était-elle mieux honorée et aimée !

Notre siècle est ainsi fait malheureusement qu'on ne peut pas, même quand il s'agit d'une héroïne du plus pur patriotisme, instaurer un piédestal, sans discuter autour avec acrimonie et passion.

On pouvait croire cependant qu'avec Jeanne d'Arc naîtrait en France une sorte de trêve du patriotisme, et que sa fête serait acclamée unanimement.

Ceux qui liront la discussion hélas ! poursuivie au Sénat, où la proposition de M. Fabre a été votée, seront bien vite désillusionnés.

Jamais il n'avait été donné de voir au Luxembourg une discussion dégénérer en violences et en cris semblables.

Il faut bien le reconnaître, c'est le rapporteur lui-même, M. Joseph Fabre, qui a donné le signal de ces regrettables incidents. Au lieu de plaider sa cause, simplement et largement, en y mettant tout son cœur de Français et de patriote, il a pris à l'égard de la droite une attitude agressive qui dans sa pensée peut-être, devait lui concilier les sympathies de la gauche, mais qui a eu, en réalité, pour résultat d'envenimer singulièrement la discussion.

M. Joseph Fabre a reproché aux sénateurs de la droite d'avoir voulu se servir de Jeanne d'Arc au profit du parti royaliste. Il y avait une part de vérité dans cette accusation, mais était-ce bien le moment de la produire ?

MM. Buffet et Chesnelong ont riposté sur le ton qu'appellait l'attaque, et dès lors les débats ont dévié. Aussi, M. Trarieux, obéissant à des scrupules peut-être excessifs, est-il venu déclarer qu'il retirait son adhésion à la proposition de M.

châinement on cherchait le bénitier.

Ce hall était surmonté d'un dôme d'une grande hauteur, sur les parois duquel s'ouvraient plusieurs immenses fenêtres à vitraux colorés, représentant les principales villes de pèlerinage en France et les miracles y opérés.

Toutes les croisées, du reste, étaient vitrées de même et représentaient des sujets analogues.

Par suite de cette singulière disposition, une lumière douce et portant au recueillement éclairait l'espace, au point de rayer le sol de ses stries multicolores.

Le vieux Jean, qui avait de se perdre avec les siens dans la foule stationnant au dehors avait vu l'édifice intérieurement, s'était écrié comme malgré lui :

— Mais c'est une église que tu as édifiée là, mon garçon !

— A peu près, avait répondu Pierre. Que veux-tu, j'avais reçu des ordres.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 44

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

IV

Son épée même, qui faisait partie de ses enseignes de bedeau, lui avait été conservée afin qu'il n'eût aucun regret.

Quand ces messieurs du cortège distinguèrent dans tout son éclat le merveilleux huissier, leur visage exprima un vif contentement et chacun de s'écrier à qui mieux mieux :

— Parfait !

— Splendide !

— Magnifique !

— C'est absolument l'homme qu'il nous faut.

— Quelle allure !

— Le Vatican nous l'envierait.

Et ils se mirent à tourner autour du sire pour ne perdre aucun des détails de sa personne, en redoublant leurs épithètes flatteuses.

Lui, immobile, dans une pose à la fois superbe et pleine de désinvolture, se laissait considérer sur toutes les faces, habitué à ce tribut d'admiration qui lui rappelait ses anciens succès à l'égli-

se, quoique ce ne fussent pas alors des yeux masculins qui le regardaient.

Cependant cet examen ne pouvant se prolonger indéfiniment, celui que les autres semblaient reconnaître pour leur supérieur crut devoir en finir par quelques questions :

— C'est vous, mon ami, qui vous nommez Jérôme Matiné, et dont mon chargé d'affaires m'a annoncé l'engagement ces jours derniers ?

— Oui, monsieur le cur... le... le...

— ... directeur général, mon garçon.

— Oui, monsieur le directeur général.

— Très bien. Vous a-t-on dit quel serait votre service ?

— A peu près, monsieur le directeur général : je dois veiller à ce que la tranquillité de ce lieu ne soit jamais troublée ; conduire près de M. le directeur les personnes qui auraient besoin de ses prières de ses conseils et empêcher les profanes, ceux qui voudraient le déranger par des récriminations importunes, de pénétrer jusqu'à lui ; faciliter aux fidèles le moyen de coopérer à notre œuvre en les accompagnant moi-même jusqu'aux chap... bureaux où ils doivent souscrire et opérer leurs versements. Puis, enfin, m'assurer que tous les soirs les clés de la caisse ont été portées dans l'appartement de M. le directeur.

— C'est exactement cela et je vois que déjà vous êtes parfaitement au courant de votre emploi. Il y aura beaucoup de serviteurs ici, mais je vous nomme leur chef. Vous aurez le grade de surveillant principal. A présent, mon ami, ou plutôt Jérôme — ainsi que je vous appellerai dorénavant, — veuillez nous faire visiter l'établissement, que vous connaissez certainement mieux

(A suivre).

Fabre, après avoir entendu le discours de celui-ci.

Voilà l'inconvénient des discussions parlementaires. Il nous importait bien vraiment que les torts de l'Eglise et de la royauté contre Jeanne d'Arc fussent plus ou moins solidement établis à la tribune du Sénat.

Ce qu'il fallait pour l'honneur du pays et de la vaillante Française qu'on voulait célébrer, c'était de mettre de côté tout esprit de parti, oublier les querelles d'un jour, et s'unir dans un même élan de patriotisme en votant par acclamation la Fête nationale qui était proposée.

Enfin, la proposition de M. Joseph Fabre a été adoptée par 146 voix contre 100, ainsi, du reste, qu'un contre-projet tendant à ériger un monument de Jeanne d'Arc à Rouen.

Tout cela est fort bien. Mais est-ce véritablement avec des lampions, des libations copieuses, des cris, des chants, des bals publics et de musiques de foire, comme les comporte une grande fête publique, qu'on glorifiera dignement la vierge de Domrémy ?

Si le deuxième dimanche de mai, nous devons avoir deux fêtes, une fête officielle, avec tout l'attrail des cérémonies publiques, et une fête catholique ou royaliste, avec des manifestations privées, ce sera mal servir une cause que nous aimons.

Qu'on apprenne donc à nos enfants à bien connaître l'histoire de Jeanne d'Arc, que dans nos lycées et nos écoles on la vénère comme l'image même de la patrie, que chacun de nous lui voue dans son cœur un culte jamais ralenti, et la France aura fait une partie de son devoir.

INFORMATIONS

L'Exposition de Lyon

Lyon, 10 juin.

Aujourd'hui a été inaugurée l'exposition ouvrière, sous la présidence de M. Gailleton, maire de Lyon, assisté de MM. Couturier, député du Rhône, Bouffier, président du conseil général, des membres du conseil municipal, et de MM. Ulysse Pila, président de la chambre de commerce, Claret, concessionnaire général de l'Exposition, etc.

Le cortège officiel a été reçu aux sons de la *Marseillaise* exécutée par l'Harmonie municipale, par M. Fagot, président de la commission, qui a souhaité la bienvenue au maire. La visite a été faite ensuite aux diverses salles de l'exposition ouvrière, puis le cortège s'est rendu à la Brasserie russe où un punch a été servi.

M. Gailleton, maire de Lyon, a alors prononcé une allocution fort applaudie.

M. Fagot a adressé ensuite, au nom des syndicats participants à l'exposition ouvrière, ses remerciements à tous ceux qui ont aidé à la réalisation de l'œuvre entreprise.

Enfin M. Couturier a félicité la commission d'organisation pour le résultat obtenu.

L'invention de Turpin

Le *Patriote* reçoit de Paris la correspondance suivante :

Si les calculs de Turpin sont vrais, l'engin merveilleux qu'il rêve de fabriquer rendra effectivement l'armée qui le possèdera la plus forte de l'univers.

Il s'agit d'une combinaison des dernières découvertes scientifiques pour créer une machine nouvelle qui résoudra complètement le problème de la navigation aérienne.

Les ingénieurs à qui j'ai expliqué la machine m'ont dit qu'elle semblait répondre à toutes les objections.

Voici en quoi elle consiste :

Un moteur à gaz, c'est-à-dire utilisant l'explosion d'un mélange de gaz et d'air atmosphérique fait mouvoir avec une grande rapidité deux grandes hélices, une horizontale qui fait monter tout le système à la hauteur qu'on veut, l'autre verticale qui lui imprime un mouvement de progression dans toutes les directions à la volonté du conducteur.

Le gaz est fourni par un réservoir de gaz liquéfié contenant une provision suffisante pour produire quelques centaines de mètres cubes de gaz à l'état ordinaire.

Cette disposition permet d'emporter sous un petit volume et un poids relativement faible une provision d'énergie suffisante pour plusieurs heures.

L'alimentation par le gaz liquéfié du réservoir à gaz ordinaire et à la pression nécessaire est automatiquement réglée par un manomètre qui réagit sur la sortie du liquide.

Quant à la régularité du moteur, elle est assurée par le système employé dans tous les moteurs à gaz. L'hélice horizontale sert de volant au moteur en même temps qu'elle le transporte et le maintient dans l'atmosphère. Un lourd gouvernail empêche l'aérostat de tourner avec l'hélice et permet de le diriger en dépit des vents les plus violents.

La plupart des organes des moteurs sont en alliage d'aluminium et d'un autre métal.

La Suppression du pari mutuel

On lit dans la *Patrie* :

« Pendant son premier passage au ministère de l'intérieur, M. Dupuy s'était occupé d'un projet relatif à la suppression du pari mutuel aux courses de chevaux, auquel son successeur ne fit donner aucune suite, malgré les nombreuses plaintes et réclamations qui lui parvinrent à ce sujet de divers côtés. »

« Depuis son retour au ministère, M. Dupuy a fait reprendre l'étude du projet primitif, et il paraît probable aujourd'hui, d'après tous les rapports de la préfecture de police sur cette question, que le pari mutuel ne tardera pas à être condamné. »

L'Exposition de 1900

L'*Exposition universelle*, poursuivant son enquête sur les conditions dans lesquelles se présente la grande solennité artistique et industrielle, a interviewé M. Deloncle :

En vérité, l'on est bien en retard ; déjà le concours eût dû être fait, déjà les grands projets eussent dû être classés pour permettre, dès maintenant, les travaux préparatoires de leur mise à exécution.

Pourquoi, depuis trois mois, la commission supérieure ne s'est-elle pas réunie ? Pourquoi la Chambre n'a-t-elle pas encore été saisie des premières demandes de crédit annoncées depuis un an ? Certes, la faute ne saurait en être à l'éminent commissaire général, M. Alfred Picard, pas plus qu'à ses collaborateurs qui, en quelques mois, s'étaient mis en mesure de fournir au ministre du commerce tous les éléments d'études nécessaires aux premières résolutions, et je suis sûr que leur impatience ne doit pas être moindre que la nôtre.

Aussi avais-je annoncé à l'honorable M. Marty mon intention de le questionner à la tribune sur cet important sujet. La crise ministérielle a suspendu le débat, et il convient de faire à l'honorable M. Lourties un crédit de quelques jours, passé lequel je reprendrai la question, bien décidé à montrer à la Chambre et au pays que si l'on tarde plus longtemps à ne pas agir, si le concours n'est pas ouvert dès ce mois, si l'emplacement n'est pas définitivement choisi d'ici la fin de la session, si les crédits ne sont pas votés de manière à être mis immédiatement à la disposition des services, l'œuvre tout entière sera singulièrement compromise, et nous aurons peut-être alors une foire du monde, comme à Chicago, un bazar immense comme à Constantinople, avec beaucoup de rues du Caire autour. Mais nous n'aurons pas certainement « l'Exposition de 1900 ».

Au Dahomey

Après plusieurs conférences entre les ministres de la marine, des colonies et le général Doods, il a été constaté que les opérations militaires au Dahomey sont terminées et que la pacification est complète.

En conséquence, le ministre de la marine va passer au ministre des colonies les services du Dahomey, et M. Ballet, gouverneur du Bénin, s'embarquera pour Kotonou le 10 juillet.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Exposition Artistique

Bien qu'il ne me paraisse guère possible de voir Cahors devenir jamais un centre artistique, les Médicis et les Chauchard lui faisant complètement défaut, on a le droit de se montrer satisfait du nombre et de la valeur des œuvres qui figurent à notre exposition, où la production locale fraternise avec les envois de divers artistes remarquables et même récompensés dans les Salons parisiens.

Embarrassé pour trouver une classification, pour savoir par où commencer, je ne crois pouvoir mieux faire ici que de m'inspirer des usages de la vie réelle. Quand vous allez en visite dans une maison amie, vous êtes reçu au salon, où après avoir salué les maîtres de la maison et les personnes présentes, il vous est loisible de considérer l'harmonie des groupes, la beauté et la fantaisie des œuvres d'art d'admirer les fleurs qui répandent autour de vous leur grâce et leur parfum, et de jeter par la fenêtre entr'ouverte un regard sur le paysage, en attendant le traditionnel « tour du propriétaire » qui vous conduira finalement à l'office, ce temple de la nature morte, où l'éclat des cuivres et des poteries le dispute au réalisme des viandes, à la gaieté des fruits et à la fraîcheur des légumes.

Voilà donc ma classification toute faite et je n'aurais garde d'en chercher une autre, puisqu'elle me paraît comprendre les principales œuvres de notre exposition : le portrait de genre, les fleurs, le paysage et la nature morte.

* * *

Le portrait, — est-ce parce qu'il forme la

partie la plus remarquable au point de vue artistique, est-ce parce qu'on y reconnaît, pour la plupart, des physionomies sympathiques et « bien cadurciennes », — me semble avoir droit à la première place. Saluons donc en entrant le maître de la maison, le Maire de Cahors, peint par M. SARKIS DIRANIAN, le plus parisien des Turcs et le plus cadurcien des orientaux. Le Maire est dominé par le portrait de M. Carnot, bien que celui-ci ne soit qu'un simple fusain : question de présence, sans doute, car il paraît un peu effacé auprès de la majestueuse dignité qui s'épanouit au-dessous de lui, ceinturée des couleurs nationales. Du même M. Diranian, le portrait du colonel Bourdeau, une belle miniature de soldat.

En face, par M. ROUBAUD, professeur de dessin du Lycée, les traits de M. François Cangardel. Vous pouvez approcher sans crainte, il est très doux quoique savant, et très avenant quoique bibliothécaire, même quand on le dérange au milieu de ses grimoires les plus embroussaillés. A cette peinture sévère, M. Roubaud, qui ne veut pas passer pour un triste, oppose comme contraste, une fillette crânement posée en « grande mademoiselle », se détachant sur un fond violemment lumineux.

Là bas, M. CALMON, le maître consciencieux de nos écoles, expose le portrait de son fils, un profil superbement léché, sur un fond d'or craquelé.

Plus loin, les exquises miniatures de Mlle JEANNE MERCIER, de vrais bijoux, précieuses comme les fines perles dont elles ont parfois la poétique mateur, ou comme ces oiseaux des îles dont elles ont parfois la jolie et les brillantes couleurs.

Çà et là, quelques pastels pas mal tapés du tout (taper un pastel ne se conçoit guère) et bien moins vulgaires assurément que le mot dont je me sers. MATÉO.

(A suivre).

Exposition Industrielle

L'industrie est bien représentée à notre exposition, et il est évident qu'il existe une émulation réelle parmi nos compatriotes, qui soutiennent la lutte résolulement et avec honneur.

Le large couloir qui sépare les entrées des Beaux-Arts et de l'Industrie est entièrement, ou peu s'en faut, occupé par le *Printemps*. M. Course a orné le passage de splendides imitations de tapisseries artistiques. De plus, il a installé à l'intérieur une vitrine monumentale, où paraissent les plus riches soieries lyonnaises, habilement drapées par son personnel. Cette magnifique installation n'est pas encore complète, nous y reviendrons.

A côté, un compatriote d'adoption, M. Debeauve, expose toute une série d'appareils électriques : sonneries, téléphones, allumeurs, jusqu'à un paratonnerre. Puis viennent des instruments d'optique, des appareils photographiques à pose, instantanés, etc., tous les genres, tous les modèles, et enfin jusqu'à des *ébullioscopes* pour le dosage des vins.

M. Debeauve vous explique gentiment, en parisien de Paris, le secret de toutes les merveilles placées sous vos yeux. Son installation offre toute la gamme musicale, grâce à la variété de ses sonneries. On peut choisir de *ut* à *do*, la note préférée.

Un peu plus loin, M. Verdier, bijoutier, vous montre une collection de bronzes ravissants, sortis de la maison Christophe : *David devant Saül*, de Bateau, médaillé en 1893 ; *Peintre et Musicien*, de Moreau ; le *Genie des Airs*, de Reaucoulet ; une pendule Louis XVI, enrichie d'émaux mignons. Ajoutons à ces belles choses trois bronzes régence : la *Reine des eaux*, de Reaucoulet, une *Soubrette* et deux bustes fantaisie, également style régence, dus au sculpteur Mancey.

M. Verdier nous promet encore d'augmenter le nombre des œuvres d'art de sa vitrine. Avouons que le public ne manquera pas de s'arrêter devant cette exposition, où sont très heureusement disposés les produits de l'art contemporain, auxquels vient se joindre le menu et riche assortiment des bijoux de femme : bracelets, boucles d'oreilles, bagues, bibelots, etc., etc.

Tout cela est très beau et fait honneur à l'industrie parisienne ; mais ce que nous recherchons surtout dans notre exposition, ce sont les produits de l'industrie régionale.

Ici, les instruments pratiques. Nous sommes devant le *Pulvérisateur Depeyre*, dont l'invention fait le plus grand honneur à celui qui lui a donné son nom. Aucun viticulteur n'ignore les services rendus par cet appareil, à la fois simple, peu coûteux et commode.

M. Depeyre est chevalier du Mérite agricole. Voilà une décoration bien placée. Il faudrait, hélas ! que tous les rubans fussent gagnés comme celui-là. X...

(A suivre).

CONCOURS AGRICOLE

L'organisation des Concours régionaux a subi dans ces dernières années de profondes modifications. L'arrêté du 6 juillet 1892 réduit de huit à cinq par an le nombre de ces concours. En outre, ils sont ouverts, à partir de 1893, à tous les exposants, sans distinctions de régions.

C'est sans doute à ces deux causes qu'est due l'affluence, bien plus grande qu'en 1881, des exposants à notre concours. L'immense place Thiers ne suffit pas, cette fois, à contenir les animaux et les objets exposés : deux annexes, qui occupent entièrement la place des Mobiles et celle du Palais de Justice, renferment ce qui n'a pu trouver place dans l'enceinte principale.

Dirigeons-nous donc vers la place Thiers et, en passant devant le Palais de Justice, arrêtons-nous pour jeter un coup d'œil sur les portails en fer, les kiosques, les serres, les châssis pour couches et autres objets tout en fer qui remplissent la petite place du Palais. Tout cela est fort bien construit, très gracieux et à la portée des bourses.... bien garnies. L'heureux possesseur d'un château princier trouvera là de belles grilles pour clôturer son parc, de magnifiques serres, de ravissants kiosques, qui feront l'ornement de ses jardins, Mais, comme les châteaux princiers sont rares, laissons-nous de signaler des objets plus modestes et d'une utilité plus générale : des piquets en fer pour palisser la vigne, des échelles du même métal, aussi légères et plus solides que celles en bois, etc.

Sur un côté de la place, sont disposées des étagères pour les petits instruments agricoles. Cet emplacement étant encore presque vide, nous le laissons pour le moment de côté, nous réservant d'y revenir quand l'exposition sera complète.

En entrant sur la place Thiers, on est tout d'abord saisi à la gorge par la fumée d'innombrables locomobiles, dont la présence témoigne de la place de plus en plus considérable qu'occupe la vapeur dans le monde, même dans le monde agricole. En voyant le fouillis de machines qui s'étend à perte de vue, on se demande si on pourra s'y reconnaître. Mais il suffit de s'avancer vers le milieu de la place pour être rassuré ; tout est dans le plus grand ordre.

Il faut remarquer d'ailleurs que l'exposition ne se compose actuellement que des seuls instruments ; ni les animaux, ni les produits agricoles ne sont encore arrivés.

Nous n'aborderons pas aujourd'hui l'examen des instruments et des machines ; disons seulement qu'il en est venu de tous les points de la France, et même d'Angleterre, de sorte que le Concours mériterait peut-être, autant que les régates de dimanche dernier, l'épithète d'*international*. (A suivre) A. C.

AVIS

Les galeries de l'Exposition et les annexes placées dans les allées Fénélon sont ouvertes au public tous les jours de 8 h. du matin à 7 h. du soir.

Les jours de fête et d'éclairage électrique, des affiches placardées à l'entrée de la galerie principale indiqueront les heures et les programmes.

Prix d'entrée 0 fr. 50 par personne.

Les sous-officiers, caporaux et soldats, ainsi que les élèves des écoles publiques et libres, conduits par leurs professeurs, ne paient que demi droit d'entrée.

Des tickets sont en vente dans tous les bureaux de tabac et sur la place d'Armes.

* * *

MM. les exposants du concours régional qui désireraient, après la clôture de ce concours, présenter leur produit au jury de l'exposition municipale, seront acceptés jusqu'au 20 juin.

S'adresser pour les adhésions au bureau de l'exposition, *Allées Fénélon*.

Il sera envoyé des règlements à toute personne qui en fera la demande par lettre, à M. Pautard commissaire général, à l'Hôtel de Ville.

PROGRAMME

Des Fêtes des 16, 17 et 18 juin

Samedi 16 juin

8 h. 1/2 soir. — Arrivée de M. le ministre de l'agriculture. — Réception à la gare.

Dimanche, 17 juin

7 h. du matin. — Distribution de pain aux indigents par les soins du bureau de Bienfaisance.

7 h. du matin. — Concours de gymnastique, place d'Armes.

9 h. du matin. — Réception à la Préfecture des autorités civiles et militaires par M. le Ministre.

10 h. à midi. — Visite officielle aux Concours Agricole et Hippique, par M. le Ministre.

10 h. — Concours de lecture à vue pour les Orphéons et Harmonies. — Théâtre et Lycée.

1 heure. — Concours d'exécution. — Orphéons et Estudiantinas, Théâtre, Harmonies, Lycée.

1 h. 1/2. — Revue des Compagnies de Sapeurs-Pompiers, Place d'Armes.

2 h. — Visite de l'Hospice civil et militaire par M. le Ministre.

2 h. — Concours de Sapeurs-Pompiers et 14-

cher de pigeons-voyageurs, par la Société colombophile de Montauban Quai Cavaignac.

3 h. — Visite de l'Exposition municipale des Allées Fénélon, par M. le Ministre.

3 h. — Concours d'honneur des Sociétés musicales et chorales. Cour d'honneur du Lycée.

4 h. — Distribution solennelle des récompenses des Concours Agricole et Hippique, sous la présidence de M. le Ministre. Quai Cavaignac.

6 h. 3/4. — Défilé devant le Ministre à l'Hôtel de Ville. des Compagnies de Sapeurs-Pompiers et des Sociétés musicales et gymnastiques. — Itinéraire : Place des Mobiles et Boulevard Gambetta.

6 h. 1/4. — Fêtes de gymnastique avec le concours des Sociétés musicales, Place d'Armes.

Fêtes de nuit. — Illumination du boulevard Gambetta et des Edifices publics.

9 h. 1/2. — Festival et distribution des récompenses des Concours de Sapeurs-Pompiers et des Sociétés musicales et gymnastiques. Enceinte de l'Exposition des Allées Fénélon.

Lundi, 18 juin

Concours des Fanfares et Trompes de chasse.

10 h. 1/2. — Lecture à vue. Théâtre et Lycée.

2 h. — Concours d'exécution. Enceinte de l'Exposition.

4 h. — Concours d'honneur. Enceinte de l'Exposition.

5 h. 1/2. — Défilé. — Place des Mobiles et Boulevard Gambetta.

9 h. 1/2. — Festival et distribution des récompenses. Enceinte de l'Exposition.

Fêtes de nuit. — Illuminations

THÉÂTRE DE CAHORS

Jeudi 14 juin 1894

REPRÉSENTATION DE GALA

AU BÉNÉFICE DE

L'ORPHÉON

ET DES PAUVRES DE LA VILLE DE CAHORS

Avec le concours de la Musique du 7^e de ligne et de M^{me} Chérubini, 1^{re} chanteuse légère ; M. Laurvald, 1^{er} comique de la Scala de Paris ; Les Frères Habret, duettistes de l'Eldorado de Paris (spécialement engagés pour cette représentation). MM. Leroy, Bérangier et Ghélyns.

PROGRAMME

1^{re} PARTIE

Le Cheval de Bronze (Ouv.), par la Musique. Fils de Bohême, chœur, par l'Orphéon. Chansonnettes, par M. Laurvald. Duo, par les Frères Habret.

2^e Acte de Lakmé

Par la troupe d'Opéra de M. Pigot-Guyot

2^e PARTIE

Samson et Dalila, par la Musique du 7^e. Les Chantres, chœur, par l'Orphéon. Duo, par les Frères Habret. M. Laurvald, dans ses imitations.

3^e PARTIE

Chansonnettes par M. Laurvald. Duo, par les Frères Habret. Patrie, chœur, par l'Orphéon et la Musique du 7^e de ligne, sous la direction de M. Kelsen.

2^e Acte de Roméo et Juliette

Opéra de Gounod

Par M. Leroy et Mme Ellès Chérubini

Plaque commémorative de Gambetta

Conformément à la décision prise par le conseil municipal de Cahors dans sa séance du 26 février dernier, la municipalité vient de faire placer sur la façade de la maison Delport, rue du Lycée, 9, une plaque de marbre noir rappelant que c'est dans cette maison que Gambetta est né, le 2 avril 1838.

Les Régates

Les Régates avaient attiré, dimanche, sur le Quai de Regourd, une foule énorme. Toute la Société Cadurcienne était sur l'estrade, et la musique militaire donnait un attrait particulier à cette brillante fête.

Les Avirons ont fait vaillamment leur devoir et les Castillonnais, surtout, ont été vivement applaudis.

Le soir, à l'Hôtel de Ville, illuminée, a eu lieu la distribution des médailles. M. le Maire et M. le Préfet, ont tour à tour harangué les vainqueurs, tandis que l'Orphéon chantait, avec nos belles voix quercynaises, nous ne savons quelle *Marseillaise* dégénérée, que nous voudrions bien lui voir abandonner pour la vraie, infiniment plus harmonieuse et plus mâle.

Un Punch a réuni ensuite tous les amis de l'Aviron au café Tivoli.

Concours hippique

Voici les prix d'entrée pour le Concours hippique, qui ne commencera que le jeudi 14 juin :

Jeudi 14 juin : 2 fr.
Vendredi 15 juin : 2 fr.
Samedi 16 juin : 1 fr.
Dimanche 17 juin (clôture) 0.50 cent.
Des cartes d'abonnement seront délivrées

tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, au Secrétariat de la Mairie, pour toute la durée des deux concours agricole et hippique au prix de 6 fr.

Ces cartes sont personnelles. Les tickets d'entrée, à chaque concours, seront vendus à l'entrée principale de la Place Thiers et du cours Vaxis.

Banquet des Quercynois

Le premier banquet des originaires du Lot habitant Levallois-Perret, a eu lieu le 2 juin, dans l'établissement de M. Fraysse, 25, rue Danton.

Nous aurions désiré donner la liste des Quercynois qui assistaient à cette fête — qu'on peut qualifier de fête de famille — mais cette liste, qui ne comprendrait pas moins de cinquante noms, serait trop longue.

Il est inutile d'ajouter que la plus grande cordialité n'a cessé de régner parmi tous ces enfants du Lot, heureux de se trouver réunis pour parler du pays et des souvenirs qui s'y rattachent.

Au dessert, M. Martory, dans des termes empreints d'une émotion communicative, a proposé de continuer ces rendez-vous et de leur donner un caractère de fixité en organisant une « Société amicale » d'où serait exclue toute idée politique. Cette proposition a été vivement accueillie et séance tenante M. Fraysse, rue Danton, 25, a été nommé président, et M. Delsol, rue Gravel, vice-président, avec mission de rédiger les statuts de la nouvelle Société.

Divers membres égrenèrent leurs notes en patois, à la grande joie de l'assistance, qui répétait les refrains. D'autres débitèrent avec entrain des chansons, enfin plusieurs dirent avec beaucoup d'esprit des vers, des chansonnettes.

La gaieté la plus franche a été la note du dîner.

Conseil de prud'hommes agricoles

MM. Lachèze et Emile Rey, députés du Lot, viennent de déposer, à la Chambre, un projet de loi instituant des conseils de prud'hommes agricoles dans chaque canton, fonctionnant à côté des justices de paix.

Voici l'exposé des motifs que nous avons sous les yeux, ces messieurs disent textuellement avec juste raison :

Depuis quelque temps et surtout dans ces dernières années, on s'est beaucoup occupé des ouvriers des villes.

C'est sur eux que se sont portés principalement l'attention et l'intérêt des pouvoirs publics. Mais on a un peu oublié qu'au fond de nos campagnes, il existe un autre ouvrier qui, par son travail, ses peines et ses sueurs, participe, lui aussi, à la production nationale.

C'est le paysan, le grand agent de l'industrie agricole.

Qu'il a laissé, au point de vue du crédit, dans l'impuissance, au point de vue de l'assurance, dans l'abandon, au point de vue fiscal, dans l'inegalité des charges et des impôts, au point de vue de la protection de ses droits et de ses intérêts, dans la routine de la procédure ruineuse des vieux codes. Et, cependant, pour quiconque a vécu avec lui et a été mêlé à son existence, que d'améliorations, que de réformes nécessaires, urgentes, s'imposent, et qu'il serait facile de satisfaire ses modestes réclamations !

Il est vrai que certaines lois et certains projets sur le crédit agricole, sur l'assistance médicale gratuite, sur l'assurance des récoltes et du bétail, sur les pensions de retraite pour la vieillesse, commencent à lui faire entrevoir qu'il peut espérer dans l'avenir. Mais il ne faut pas se dissimuler que ce qu'il demande sans cesse, c'est la réforme de la procédure, c'est-à-dire la cessation des lenteurs et des frais énormes qu'entraîne le moindre litige lorsqu'il s'agit de la propriété immobilière rurale ; — là, en effet, est une des causes les plus sérieuses de l'état de gêne et de malaise qui règne dans les campagnes. Il importe donc, dans la mesure du possible, de soustraire l'agriculture à cette espèce de pieuvre qui l'épouse et la tue.

Notre projet de loi a pour but, non pas d'éteindre tous les procès que la propriété rurale peut engendrer, mais d'en arrêter un certain nombre à l'origine par un système de conciliation réellement efficace et d'affranchir de formalités longues et dispendieuses ceux qu'on ne pourra concilier, etc.

Ce projet de loi comporte cinq titres et est divisé en quarante articles. Disons seulement qu'il crée un conseil de prud'hommes agricoles dans chaque canton, sous le nom de bureau de conciliation et de bureau de jugement. Ces bureaux seraient compétents pour juger certains différends jusqu'à 1,500 fr. sans appel et, à charge d'appel, à quelque somme que la demande puisse s'élever.

Le nombre des prud'hommes est de quatre. Ils sont élus au scrutin de liste, séparément, par catégorie à savoir : deux par les propriétaires, usufructiers ou possesseurs d'héritage rural, et deux par les fermiers, colons ou métayers.

Ils sont élus pour quatre ans et sont rééligibles. Néanmoins, ils conservent leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Si ce projet de loi était voté par le Parle-

ment, il marquerait un réel progrès en matière de justice, car il empêcherait souvent la ruine de paysans entêtés, qui devaient le plus clair de leur fortune en procès longs et ruineux.

Nous félicitons nos deux députés de l'initiative qu'ils ont prise dans cette circonstance, nous sommes certainement persuadés que les intéressés, c'est-à-dire les paysans, leur en seront reconnaissants.

Les titres déposés à la Banque

Le conseil de régence de la Banque de France a pris, au cours de sa dernière réunion, une décision qui intéresse vivement le public.

On sait que pour le retrait des titres déposés dans cet établissement, le notaire du déposant était jusqu'ici mis en rapport avec le notaire de la Banque, d'où une augmentation de frais assez considérable supportée par les possesseurs de titres.

L'intervention du notaire de la Banque va être supprimée, et les formalités nécessaires seront remplies à l'avenir par le service du contentieux de la Banque.

Télégraphie militaire

Il y a actuellement en France trois écoles régionales temporaires de télégraphie militaire. Leurs sièges respectifs sont Paris, Lyon et Limoges. Ces écoles fonctionnent environ trois mois par an (avril, mai, juin). A l'école de Limoges ressortit le personnel résidant dans les 9^e, 10^e, 11^e, 12^e et 17^e régions de corps d'armée. Ce personnel une fois mobilisé se divise en trois catégories principales :

- 1^o Les fonctionnaires qui ont rang d'officier ;
- 2^o Les agents ou télégraphistes qui ont rang d'adjudant ;
- 3^o Les sous agents ou ouvriers ont rang de sergent, caporal ou soldat.

Pendant les trois mois que dure le fonctionnement de l'école, il y a cinq périodes d'instruction qui se succèdent.

La durée des convocations est de dix-huit jours pour les deux premières catégories ; quatorze jours seulement pour les ouvriers. Ce temps est d'ailleurs laborieusement employé, certains exercices, la télégraphie optique, notamment, se faisant la nuit.

Rumel

La foire n'a pas été très importante. Les bœufs et les moutons se vendaient au cours des derniers marchés.

Les porcs jeunes étaient très chers. Les oisons de 4 à 5 fr. la paire. Les canetons métis de 2 fr. à 2 fr. 50 la paire.

Les communs 1 fr. 25 la paire. Les poules de 4 à 5 fr. la paire. Les poulets de 0 fr. 75 à 0 fr. 80 cent. la livre. Les lapins, environ 0 fr. 25 la livre. Les œufs, 55, 60 et 65 cent. la douzaine.

Bourse perdue

Dimanche soir, la femme Soulié a perdu, en allant payer du vin, une bourse contenant 107 fr. Trois jennes gens ont trouvé la somme perdue et l'ont rapportée à sa propriétaire.

Puy-l'Evêque

Le foirail était peu garni. Les bœufs se vendaient à de bons prix.

Les porcs et les moutons aux derniers cours. Les poules et les poulets sont un peu en baisse. Les lapins 25 cent. la livre. Les canetons 1 fr. 20 et 2 fr. 50 à 3 fr. la paire selon l'espèce. Les œufs 55 et 60 cent. la douzaine. Blé, de 13 à 14 fr. 50 les 4/5.

Moulinbessou

La fête patronale a été très belle, malgré sa coïncidence avec la Fête-Dieu. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait ; la foule, très nombreuse, s'était placée sur les accotements de la route où avaient lieu les courses. Celles de chevaux aux anneaux, a bien amusé le public, M. Solacroup Cyprien, domestique chez M. de Laborie, a gagné le premier prix.

La course de vélocipèdes a été aussi bien intéressante. Cinq ou six coureurs seulement y ont pris part. Le prix ex-æquo a été gagné par MM. Piécourt et Gouze, de Montaigu. C'est bien dommage que le Véloce-Sport cadurcien n'ait envoyé aucun membre.

Après ça nous avons eu un mat de cocagne qui a fait exercer plusieurs grimpeurs, des danses et une belle illumination a couronné cette petite fête, et il s'est donné rendez-vous pour l'an prochain.

Des vols audacieux sont commis aux environs de Montcuq, à St-Daunès on a volé le cheval de M. L. ainsi que le cheval et la voiture de M. le juge de paix.

On se perd en conjectures sur les auteurs de ces vols.

Une bande de bohémiens, au nombre de 52, ont été poursuivis par la gendarmerie de Montcuq, mais on n'a pu rien découvrir.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Guillaume Tell

La représentation de *Guillaume Tell* sur notre scène, a été au niveau des précédentes.

La troupe de M. Guyot s'efforce de nous plaire et y réussit. Le public ne répond pas toujours, malheureusement, par son assiduité, aux sacrifices réels faits en vue de mettre sous ses yeux les chefs-d'œuvre du répertoire.

Reconnaissons toutefois qu'il y a eu comme un empressement insolite en faveur de *Guillaume Tell*.

Ce poème musical avait, d'ailleurs, des interprètes qui ne sont pas restés, tant s'en faut, inférieurs à leur tâche.

M. Guyot avait appelé de Toulouse un fort ténor, M. Ayrot, pour jouer le rôle d'Arnold. M. Leroy (un pêcheur), Ghélyns (*Guillaume Tell*) et Bérangier (*Gessler*) ont fait montre de leur talent habituel.

M^{me} Ellès (*Mathilde*) nous a, comme chaque fois, charmés de sa voix d'un timbre très pur, et de son jeu aussi gracieux que naturel. M^{me} Ellès est une artiste d'une valeur sérieuse et qui laissera à Cahors d'excellents souvenirs. M^{me} Ghélyns a été un mignon Jenny ; M^{me} Moreau une bonne Hedwige.

Conclusion : Tout était bien.

Cie DU CHEMIN DE FER OTTOMAN DE JONCTION

SALONIQUE-CONSTANTINOPLE

119.254 Obligations de 500 francs 3 %

Intérêt annuel : 15 francs, payable par moitié les 15 avril et 15 octobre

SOUS DÉDUCTION DES IMPÔTS

Remboursement à 500 fr. en 95 ans, par tirages annuels

PREMIER REMBOURSEMENT LE 15 OCTOBRE 1897

Ces Obligations forment le solde

de l'Emprunt de 320.000 Obligations qui constitue

l'unique charge de la ligne

Le Gouvernement Impérial Ottoman a garanti, pendant 99 ans, une recette brute annuelle de 15.500 fr. par kil. Le Conseil de la Dette Ottomane a accepté la gestion de cette garantie.

PRIX D'ÉMISSION : FR. 321

JOUISSANCE DU 15 AVRIL 1894

- Fr. 50 en souscrivant ;
- » 71 à la répartition, du 22 au 27 juin 1894 ;
- » 100 du 20 au 25 juillet 1894 ;
- » 100 du 20 au 25 août 1894.

Prix de l'obligation libérée à la répartition : Fr. 320

On souscrit le 14 juin 1894

ET, DES AUJOURD'HUI, PAR CORRESPONDANCE

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE, 7, rue Meyerbeer ;
BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin ;
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence et dans ses Bureaux de quart. et dans leurs Agences et Succursales en France et à l'Étranger

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE

On souscrit à la Société Générale, à Cahors, rue Fénélon, n^o 8.

LE SANG

doit être riche pour donner de la fraîcheur au teint et de la vigueur à l'organisme.

L'Émulsion Scott

cette véritable crème à l'huile de foie de morue, enrichit le sang, fortifie les chairs et embellit le teint. Elle est douce et agréable à prendre.

Les médecins du monde entier la recommandent.

J. DELOUCHE, Phien, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

Le Tapioca Rils sert à faire des potages délicieux.

Les congestions, les maux de tête, tourdements et maladies du sang seront toujours guéries en prenant chaque matin une cuillerée à café de Tisane Dussolin. Se trouve dans toutes les pharmacies. Dépôt Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

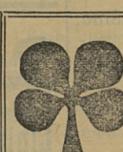
TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4/50 la fiole. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Phien, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

• Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

BAINS DE MER DE L'OcéAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

M. J. MAUREL

MÉDECIN-DENTISTE

SYSTÈME AMÉRICAIN
Rue du Lycée, N° 2, CAHORS

Bibliographie

LA REVUE UNIVERSELLE, (Inventions nouvelles et Sciences pratiques), 10, rue Saint-Joseph, Paris, publie dans son numéro du 5 juin : Le globe anémogène de Mgr Rougerie. — Les fortifications de Gibraltar. — Tribune des Inventeurs. — Stérilisateur domestique. — Chasse-corps à fonctionnement automatique. — Machine à laver les assiettes. — Les moteurs à gaz pour tramways. — L'exposition d'horticulture. — La rigidité cadavérique. — Tendeur instantané pour scies. — Acidimètre. — Neuf accumulateur. — Méthode de mesure des vitesses. — Travaux d'amateurs. — Bicyclette sans chaîne. — La bretelle-cycliste. — Les petites inventions cyclistes. — Enseignement photographique. — Appareils à magasin. — Agrandissements par la lumière électrique. — La production végétale en France. — Fourrages vénéneux. — Les engrais chimiques en France. — Un octopus nouveau de la Basse-Californie. — Revue générale des journaux techniques. — Liste des brevets. — Bibliographie.

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger, 18 fr.
Un numéro, 0 fr. 75.
Abonnement d'essai de trois mois, 3 fr.

LA POUPEE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles; pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du journal.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

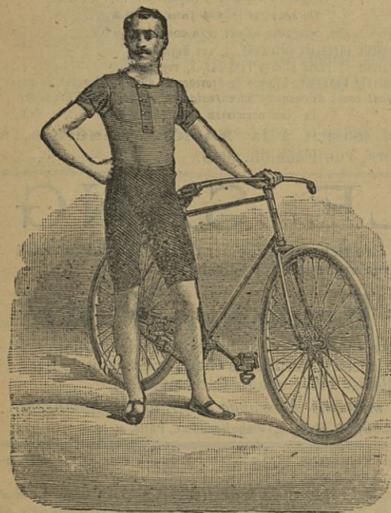
AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
16, Rue de la Liberté, Cahors

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture Vitrierie Faux bois Marbre
ENTREPRENEUR DE PEINTURE
Henri SÉGUY
Rue du Lycée, n° 40, CAHORS
Papiers peints en tous genres Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

La Foncière
COMPAGNIE
d'ASSURANCES SUR LA VIE
Autorisée par décret du Gouvernement
Avenue de l'Opéra, 38 et Rue Louis-le-Grand, 17, Paris
Capital social : 40 MILLIONS
ASSURANCES
VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE
Ces Assurances dans les PARTICIPATIONS de 80% BÉNÉFICES de la Compagnie
Assurances Temporaires, Assurances de Survie, Assurances de Capitaux différés.
RENTES VIAGÈRES
S'adresser à MM. Bomyssan, à Gramat; Laval, à Vayrac, agents généraux.

A VENDRE
(Pour cause de départ éventuel)
UNE MAISON
composée de deux corps de bâtiments
SISE
Faubourg et rue St-Georges, N° 24
Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.
REVENU MOYEN : 1,200 fr.
S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

PLUS DE FEU
70 ans de Succès
Liniment BOYER-MICHEL
CORMIER et PÉRON, CHATEAUX (Indre)
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecartis, Mollettes, Gourbes, Vessigons, Angines, etc., etc., 5 francs.
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.
Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

H. ESCURET
Marchand d'antiquités diplômé
Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS
M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.
Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.
Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.
Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.
Echange d'ancien contre du moderne.

En vente chez tous les libraires.
Très complète, indiquant TOUTES LES CHEMINES DE FER en projet, en construction ou en exploitation.
CAHORS
DU LOT
En vente au bureau du Journal.
En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étau chagriné 1 fr. 50.
25 c. en plus par la poste.